

Conditions générales relatives aux séminaires de la SSCP

Public cible

Les séminaires s'adressent avant tout aux membres de la SSCP, aux psychologues et coaches titulaires d'un master avec une formation en coaching reconnue par la BSO ou une formation équivalente (<https://bso.ch/aus-und-weiterbildung/ausbildungspartner-bso/>).

Séminaires

Les séminaires comptent un nombre maximal de 20 participants et transmettent la théorie, les bases et les connaissances quant aux applications du coaching, lesquelles sont censées développer et promouvoir les compétences professionnelles des psychologues. Les progrès en matière de recherche et de pratique doivent être vérifiables et intégrés dans l'activité professionnelle. L'enseignement s'effectue en tenant compte de différents moyens méthodologiques et didactiques. Les participants reçoivent des documents pour les cours.

Prise en compte des séminaires pour le titre de spécialisation de la psychologie du coaching

Les séminaires sont pris en compte pour la certification et le titre de spécialiste en psychologie du coaching FSP (ancien aussi bien que nouveau cursus de formation). Les participants reçoivent une attestation de cours.

Horaires des cours

Le séminaire dure en règle générale de 09:00 à 17:00 heures, y compris les pauses café et la pause de midi.

Coûts

Pour autant que l'offre ne stipule pas autre chose, les coûts du séminaire (y compris les frais de restauration durant les pauses) s'élèvent à **Fr. 380.- par jour de cours pour les membres de la SSCP** et à **Fr.- 450.- pour les non-membres**.

Les frais de cours doivent être acquittés avant le début du cours. Le versement électronique est préférable; sur demande, le paiement par bulletin de versement est également possible (merci de l'indiquer lors de l'inscription).

Inscription

Elle s'effectue par mail au moyen du formulaire d'inscription (admin@sscp.ch) ou par courrier postal au secrétariat de la SSCP (case postale 5, 3000 Berne).

Annulation

Si vous ne pouvez pas participer à un séminaire auquel vous êtes inscrit, veuillez nous en informer. Les frais d'annulation se calculent en fonction de la date d'annulation, à savoir

- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| – jusqu'à quatre semaines avant le début du séminaire | → | pas de frais |
| – jusqu'à deux semaines avant le début du séminaire | → | 50% des coûts du séminaire |
| – moins de deux semaines avant le début du séminaire | → | 100% des coûts du séminaire |

Faute d'annulation, les coûts totaux du séminaire sont facturés. Il est bien entendu possible qu'une autre personne participe gratuitement à votre place au séminaire que vous avez réservé. Si cela devait être le cas, veuillez nous faire savoir dès que possible quelle personne vous représentera.

Nous vous prions de nous adresser par mail les annulations (même le jour où le cours a lieu) et les communications au secrétariat de la SSCP: admin@sscp.ch

Informations

Pour d'autres renseignements et en cas de questions, prière de vous adresser au secrétariat de la SSCP : admin@sscp.ch

Lieu du cours

Les séminaires se tiennent en principe à Berne, au besoin aussi à Olten ou à Zurich. Les indications concrètes figurent à chaque fois dans l'offre de la manifestation.